

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

PROCÉDURE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 DU 20 JANVIER AU 7 FÉVRIER 2025

NOUVEAUX ÉLÈVES

Inscription à l'enseignement :

PRÉSCOLAIRE 4 ANS les élèves qui auront **4 ans au 30 septembre 2025** :

Maternelle 4 ans (5 jours par semaine). **Le service est offert aux écoles suivantes** : Adrien-Guillaume (Chénéville), Maria-Goretti (Thurso), Providence (Saint-André-Avellin), du Boisé (Gatineau), du Ruisseau (Gatineau), du Sacré-Cœur (Gatineau), Saint-Laurent (Gatineau) et de la Montagne (Notre-Dame-de-la-Salette). Avant de procéder à l'inscription, il est du devoir du parent de s'assurer de la disponibilité du transport scolaire vers l'école choisie. La vérification devra se faire auprès du Service du transport scolaire. L'inscription sera confirmée la première semaine de juin.

Programme Passe-Partout (20 rencontres par année (jour/soir)). **Le service est offert aux écoles suivantes** : Adrien-Guillaume (Chénéville), Maria-Goretti (Thurso), Providence (Saint-André-Avellin), Sacré-Cœur (Plaisance), Saint-Cœur-de-Marie (Ripon), Saint-Michel (Montebello), Saint-Pie-X (Papineauville) et Saint-Michel (Gatineau).

Si votre école de territoire n'offre pas le service demandé, vous devez : inscrire votre enfant à son [école de territoire](#) et effectuer une demande de choix d'école en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet du centre de services.

PRÉSCOLAIRE 5 ANS (maternelle 5 ans), les élèves qui auront **5 ans au 30 septembre 2025**;

PRIMAIRE, les élèves qui auront **6 ans et plus au 30 septembre 2025**;

SECONDAIRE.

Vérification de l'école de territoire

Avant de procéder à l'inscription d'un nouvel élève, les parents doivent d'abord vérifier l'école de territoire de leur enfant au <https://www.csscv.gouv.qc.ca/>, onglet [Trouver mon école de territoire](#).

Inscription en ligne par Mozaïk-Portail Parents

À partir du 20 janvier 2025, l'inscription des nouveaux élèves se fera en ligne par *Mozaïk-Portail Parents*. Les parents doivent consulter le site Web du CSSCV, [onglet inscription](#), pour connaître les modalités d'inscription en ligne. Lors de l'inscription, les parents devront fournir les documents suivants :

- Le certificat de naissance de l'enfant obligatoire (grand format) incluant le nom des parents, émis en vertu du nouveau Code civil. Si votre enfant est né à l'extérieur du Canada, vous devez fournir les documents émis par Immigration Canada pour l'enfant et un des parents ainsi que le certificat de naissance d'un des parents en français ;
- Le dernier bulletin scolaire émis (si votre enfant a déjà fréquenté une école) ;
- Deux preuves de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées attestant de l'adresse de l'élève (relevé d'emploi, compte Hydro-Québec, compte de taxes scolaires ou municipales, etc.). Pour connaître la liste des preuves d'adresse acceptées veuillez vous référer à la [Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves](#);
- Pour les **enfants à besoins particuliers**, les rapports des professionnels de la santé devront être transmis rapidement à l'école de territoire.

Si il vous est impossible d'utiliser la plateforme d'inscription Mozaïk-Portail, veuillez communiquer avec votre école de territoire.

ÉLÈVES ACTUELS

La réinscription se fera via Mozaïk-Portail lors du mois de février prochain pour les élèves qui fréquentent (en 2024-2025) le programme Passe-Partout, la maternelle 4 ans et 5 ans, ou l'une de nos écoles primaires ou secondaires.

Un répondant de l'élève remplira et signera [en ligne](#) le renouvellement de son inscription à l'école en suivant le lien « *Inscription* » dans *Mozaïk-Portail Parents*. Les détails relatifs à ce processus seront acheminés par l'école en février prochain.

Les demandes de choix d'école doivent être remplies via le site Web du CSSCV (onglet [inscription](#)) et seront traitées, par priorité de date et d'heure, à partir du 15 août 2025. Le CSSCV procédera d'abord à l'admission de votre enfant. Par la suite, il inscrira votre enfant à l'école pour laquelle vous avez fait la demande, selon la disponibilité, ou dans une autre école et cela conformément à la [Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves](#) en vigueur. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter notre site Web où vous pourrez notamment consulter la politique d'admission et connaître **l'école de territoire** de votre enfant sous l'onglet « [Trouver mon école de territoire](#) ».

NOTE IMPORTANTE

SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, L'ÉLÈVE NE SERA PAS ADMIS ET NE POURRA PAS FRÉQUENTER L'ÉCOLE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE DOSSIER EST INCOMPLET.

OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE NAISSANCE

Si l'enfant est né au Québec : vous devez vous adresser à la **DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL** en téléphonant au numéro suivant : **1-800-567-3900**. Il est **essentiel** de vous procurer le certificat **GRAND FORMAT**.

Si l'enfant est né en Ontario : vous devez vous adresser au **BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT CIVIL** en téléphonant au numéro suivant : **1-416-325-8305** ou via leur site [Web](#). Il est **essentiel** de vous procurer le certificat **GRAND FORMAT**.

Si l'enfant est né ailleurs qu'au Québec ou en Ontario : vous devez vous adresser au **BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL DE L'ÉTAT CIVIL** de la province ou du pays concerné.

Daniel Bellemare,
Directeur général